

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

**Présents :** M. Mmes, Henri ARQUÉ, Jean-Claude BOURDIER, Alain ROUAUD, Laetitia HURARD, Laurence DUMAS, Patricia AUPHÂN, Elodie DUPONT, Guillaume AMOROS, Elisabeth JACQUEMIN, Stéphanie BONZI, Audrey BOMPARD, Didier NAVARRO

**Absents avec procuration :**

**Absent :**

Mme HURARD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire demande au conseil municipal le retrait de la question n°9. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu du précédent conseil n'appelle pas d'autre d'observation. Il est approuvé à l'unanimité.

## **2. Correction d'erreurs – subventions d'investissement :**

Monsieur le Maire explique qu'avant la clôture de l'exercice 2021, des écritures de correction, neutres sur le résultat d'investissement, ont été effectuées par le comptable au vu d'un certificat administratif, suite à la constatation d'une comptabilisation de subvention à une rubrique d'imputation budgétaire inappropriée. En effet, les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas soumises à l'obligation d'amortir leurs immobilisations. De ce fait, les imputations comptables ne peuvent être enregistrées au compte 131. Par ailleurs, des transferts de subventions ont également été comptabilisés, à tort au compte 13918 pour 4 666.65 €. Ils sont sans objet et doivent être régularisés. Le compte de résultat ayant été impacté, il convient de régulariser. Cette correction est sans impact sur les résultats budgétaires car elle relève d'une opération non budgétaire. Pour autant, le conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser le comptable à procéder aux écritures rectificatives.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la correction d'erreur sur exercices antérieurs doit être neutre sur le résultat de l'exercice, qu'il convient de corriger les exercices antérieurs par opération non budgétaire sur le compte 1068, que ces opérations sont neutres et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement, autorise le comptable public à régulariser les transferts de subvention comptabilisés à tort.**

## **3. Autorisation pour la vente d'un bien :**

M. le Maire explique que suite à l'achat de la propriété sise Traverse des Cigales, il a fait procéder à une division parcellaire. Il présente au conseil le plan de division et informe qu'il convient maintenant de mettre en vente le bien. Pour cela, il a mandaté plusieurs agences immobilières et précise que le bien est mis à la vente au prix de 200 000 € net vendeur, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en vente de ce bien, autorise M. le Maire à signer une promesse d'achat dès lors qu'un acquéreur se présentera, autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession et demande qu'il rende compte au conseil de l'avancement de cette affaire.**

## **4. Vote du compte de gestion 2021 – budget principal :**

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER. Celui-ci présente le compte de gestion établi par le comptable public et qui se présente comme suit :

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	36 296,60		-36 769,49		-472,89
Fonctionnement	72 744,68	22 744,68	59 026,58		109 026,58
TOTAL I	109 041,28	22 744,68	22 257,09		108 553,69

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 dressé par le comptable public.**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2022**

**5. Vote du compte administratif 2021 – budget principal :**

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote. M. BOURDIER, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2021 qui se présente comme suit :

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN - COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN - CA - 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	601 381,43	G	660 408,01
	Section d'investissement	B	711 479,57	H	674 710,08
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	50 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	36 295,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>1 312 861,00</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>1 421 413,09</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	47 316,00	L	41 905,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>47 316,00</b>	<b>= K+L</b>	<b>41 905,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A+C+E</b>	<b>601 381,43</b>	<b>= G+H+K</b>	<b>710 408,01</b>
	Section d'investissement	<b>= B+D+F</b>	<b>758 795,57</b>	<b>= H+J+L</b>	<b>752 910,08</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>1 360 177,00</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>1 463 318,09</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021.*

**6. Affectation de résultat – budget principal :**

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER. Celui-ci rappelle les résultats de clôture 2021. Afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la section d'investissement, il propose une affectation de résultat d'un montant de 100 000 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et un report de 9 026.58 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 « excédent de résultat de fonctionnement reporté ». Il précise que ces montants seront inscrits au budget 2022.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat comme indiqué ci-dessus.*

**7. Vote du compte de gestion 2021 – budget annexe eau & assainissement :**

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER. Celui-ci présente le compte de gestion 2021 du budget annexe eau & assainissement établi par le comptable public, et qui se présente comme suit.

27300 - SCE EAU ET ASST ST MAXIMIN

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

SCE EAU ET ASST ST MAXIMIN					
Investissement	311 737,64		-411,29		311 326,35
Fonctionnement	85 621,31		9 363,63		94 984,94
Sous-Total	397 358,95		8 952,34		406 311,29
TOTAL III	397 358,95		8 952,34		406 311,29
TOTAL I + II + III	397 358,95		8 952,34		406 311,29

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe eau & assainissement dressé par le comptable public.*

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

## 8. Vote du compte administratif 2021 – budget annexe eau & assainissement :

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote. M. BOURDIER, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2021 du budget annexe eau & assainissement qui se présente comme suit :

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN - EAU ET ASSAINISSEMENT - CA - 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section d'exploitation	A      279 073,33	G      288 436,96	G-A      9 363,63
	Section d'investissement	B      111 490,62	H      111 079,33	H-B      -411,29

		DEPENSES	RECETTES
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C      0,00 (si déficit)	I      85 621,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D      0,00 (si déficit)	J      311 737,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D      390 563,95	Q= G+H+I+J      796 874,29	-Q-P      406 310,34

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E      0,00	K      0,00
	Section d'investissement	F      320 500,00	L      0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F      320 500,00	= K+L      0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E      279 073,33	= G+I+K      374 057,96	94 984,63
	Section d'investissement	= B+D+F      431 990,62	= H+J+L      422 816,33	-9 174,29
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F      711 063,95	= G+H+I+J+K+L      796 874,29	85 810,34

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe eau & assainissement.**

La séance est levée à 20h00

Le Maire, Henri ARQUÉ



